



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, lors de sa séance du 7 septembre 2010 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, 185, rue du Roi, Asbestos, entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-après :

#### **Demande 2010-003 :**

##### Nature et effets :

- ↳ Réduire la marge arrière du bâtiment principal à 2,4 mètres plutôt que 8 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos.

Identification du site concerné : 206, rue des Mésanges, Asbestos.

#### **Demande 2010-004 :**

##### Nature et effets :

- ↳ Implanter une piscine résidentielle en cour avant plutôt que dans les cours latérales et arrière seulement tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos.

Identification du site concerné : 697, boulevard Simoneau, Asbestos.

Donné à Asbestos, Québec, ce 19<sup>e</sup> jour d'août 2010.

Marie-Christine Fraser, greffière